

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Année scolaire : 2022-2023

Numéro de séance : 6

Date de convocation : 9 juin 2023

Présidence de : Adonis ZOUEIN

Quorum : 14

Nombre des présents :

Nombre d'absents excusés :

Le secrétaire

SOMMAIRE	Décision	Page	Numéro d'acte	Pièces jointes	
DES QUESTIONS TRAITÉES	Avis Vote Extrait Motion				désignation N°
I – Adoption du PV du dernier CA					
II – Vie Pédagogique et Educative					
- Rentrée 2023					
- Réforme de la voie professionnelle					
- Bilans divers					
- Listes et manuels de fournitures					
III – Affaires budgétaires et financières :					
- Conventions diverses					
- DBM pour information					
- Remises gracieuses					
IV– Questions diverses					

Le Président  
Adonis ZOUEIN



La secrétaire  
Corinne LAMY

# PRESENCE AU CONSEIL

Séance du 4 Juillet 2023

Qualité		Titulaires				Suppléants			
		Nom – Prénom	P	A	E	Nom-Prénom	P	A	E
<b>Administration</b>	Chef d'établissement	ZOUEIN Adonis	X						
	Gestionnaire	GOSSET Marie-Christine	X						
	CPE	BOURRY Samuel	X						
	DDFPT	BOURRET Karelle	X						
	.....	4							
<b>Elus locaux</b>	Collectivité de rattachement								
	Groupement de commune								
	Commune siège	KOHLER Marie	X						
	Commune siège								
	Conseil régional	CHASSAGNE Christelle			X				
Conseil régional	RIOU Guillaume			X					
<b>Personnalité qualifiée</b>		SAUVAGET Ludovic			X				
<b>Total présents</b>		<b>1</b>							
<b>Personnels de l'établissement</b>	Personnels d'enseignement	TEXIER Alicia			X	MERLE Catherine	X		
		WAST Yannick			X	BREGERON Pascal	X		
		BURNEL Karine	X						
		RENOUX Karine	X						
		BENOIT Kévin			X				
		AUDIGIER Logan	X						
	Personnels administratifs, techniques et ouvriers, sociaux et de sante	GATELIER Adeline	X						
		LAMY Corinne	X						
		THEVENET Marie	X						
		CHARUAULT Sandrine			X				
<b>Total présents</b>		<b>6</b>							
<b>Parents d'élèves et élèves</b>	Elus parents d'élèves	BROTHIER Nathalie			X				
		AUCHER Marie-Laure			X				
		BRUNET Delphine			X				
		FERRU Rose-Marie	X						
		BIGET Alain	X						
	Elèves	BELLANGER Elfie	X						
		DUBRAY Marine					Remplacée		
		RISQUER Maïwenn					Remplacée		
		BOUILLER Gabin	X						
		CIBIEL-MARIN Laëtitia							
<b>Total présents</b>		<b>6</b>							

## PREAMBULE

Monsieur ZOUEIN, proviseur, ouvre la séance à 15h15. Madame LAMY est nommée secrétaire de séance. Madame Bourret se voit dans l'obligation de quitter la séance. Monsieur le Proviseur tient à la remercier pour avoir été présente.

## RUBRIQUE 1. APPROBATION DU PV DU DERNIER CA

Monsieur le Proviseur propose l'adoption du compte rendu du précédent conseil d'administration en date du 25/04/2023.

Le compte rendu du précédent conseil est soumis au vote et approuvé.

Nombre de votants	POUR	CONTRE	ABSTENTION
16	16	0	0

## RUBRIQUE 2. VIE PEDAGOGIQUE ET EDUCATIVE

- 1- Rentrée 2023 : Monsieur le Proviseur indique que les prévisions concernant les effectifs sont plutôt bonnes puisque le nombre d'élèves au lycée prévu est de 204. Les classes sont complètes et les listes supplémentaires sont importantes. De plus, il rajoute que le tour suivant, qui a lieu en septembre, permet à d'autres élèves de venir au lycée, cette perspective est encourageante.

Monsieur le Proviseur informe qu'il y a 28 dossiers d'internat d'excellence qui ont été déposés et que c'est un nombre important. Il précise que les élèves qui ont été bonifiés sont prioritaires.

Madame KOHLER souhaite savoir ce qu'est l'internat d'excellence.

Monsieur BREGERON et Monsieur AUDIGIER quittent la séance à 15h30.

Pour répondre à la question de Madame KOHLER, Monsieur le Proviseur lui explique que les situations sociales et familiales des élèves qui demandent l'internat d'excellence sont évaluées par l'infirmière et les CPE. L'internat d'excellence représente une plus-value pour l'élève pour qu'il travaille mieux. Monsieur le Proviseur poursuit en indiquant que les dossiers sont étudiés en commission en présence de madame l'Inspectrice de l'Information et de l'Orientation, de chefs d'établissements d'accueil et de conseillers techniques. Si le dossier est validé, il vaut 10 000 points pour l'élève et ainsi celui-ci pourra être sûr d'être accepté en internat d'excellence. Enfin, Monsieur le Proviseur rajoute que l'internat d'excellence de Chef-Boutonne compte 120 places. Monsieur BOURRY, CPE, précise que les dossiers sont choisis également en fonction des transports.

- 2- Réforme de la voie professionnelle : Monsieur le Proviseur explique que cette réforme compte 12 mesures phares afin d'obtenir les meilleures issues possibles avec accompagnement des élèves.

Il indique que cette réforme implique les mesures suivantes :

- Paiement des jeunes pendant leur stage
- Prendre des élèves en classes réduites pour enseigner les fondamentaux
- Permettre aux élèves d'avoir des options

Madame KHOLER se demande quelles sont les mesures qui s'appliquent au lycée. A cela, Monsieur le Proviseur répond que sur la base du volontariat, les enseignants pourront proposer des heures de cours, que certains élèves pourront poursuivre leurs études grâce à une remise à niveau intensive ou à un stage.

- Un dispositif pour les élèves qui décrochent
- Adopter les formations aux besoins
- Création d'un bureau des entreprises : Monsieur le Proviseur précise que le responsable serait sur 3 établissements (Civray-Ruffec-Chef-Boutonne) et que ce bureau est mis en place pour trouver et développer des partenaires pour nos élèves. Il rajoute que le responsable du bureau des entreprises travaillera sur le suivi des stages, qu'il pourra innover, développer les portes ouvertes et participer aux forums.
- Le Pacte : c'est une nouveauté, il devient sécable (6 missions). Monsieur le Proviseur indique que le lycée a reçu 9 pactes à raison de 6 missions par pactes, soit un total de 54 missions.
- Remplacements de courte durée : Monsieur le Proviseur explique qu'ils se feront sur la base du volontariat afin que les élèves ne soient pas pénalisés et puissent terminer les travaux en cours. Un total de 1000h par année scolaire est accordé.

### 3- Les bilans infirmerie, Vie Scolaire et ULIS : VOIR ANNEXES

- Infirmerie : Monsieur le Proviseur tenait à dire que le lycée a eu beaucoup de chance que le poste soit pourvu en cours d'année. Malheureusement, à la rentrée prochaine, il annonce que le problème va perdurer puisque le lycée n'aura, une fois de plus, pas d'infirmière.
- Vie scolaire : Madame KHOLER propose que les élèves se mettent en réseau avec les associations sportives locales après qu'ils aient exprimé leurs souhaits en matière de sport.
- ULIS : Monsieur le Proviseur rappelle que ce nouveau dispositif au lycée de Chef-Boutonne est très important pour les élèves en situation de handicap. Il poursuit en indiquant que Madame BENETEAU, responsable du dispositif, et Madame THOMAS, AESH, ont recensé tous les élèves qui avaient des besoins. Monsieur le Proviseur les félicite pour ce travail et pour leur suivi considérable. Il rajoute qu'il est ravi d'accueillir 6 élèves à la rentrée de septembre qui pourront bénéficier de la prise en charge et du suivi par Madame BENETEAU et les AESH.

### 4- Listes des manuels et des fournitures :

- Monsieur le proviseur présente la liste des manuels et des fournitures demandés pour chaque niveau à la rentrée prochaine. Cette liste est soumise au vote et adoptée à l'unanimité.

Nombre de votants	POUR	CONTRE	ABSTENTION
14	14	0	0

### RUBRIQUE 3. AFFAIRES BUDGETAIRES ET FINANCIERES

#### 1- Convention d'occupation du logement par Madame PUPETTO :

Monsieur le Proviseur fait remarquer que le loyer payé par Madame Pupetto est actuellement trop bas. Généralement, ce type d'appartement est loué 650€, or, elle ne donne que 200€.

Il précise que la priorité pour la location des appartements de fonction est donnée au personnel du lycée et aux collègues qui effectuent des astreintes.

Monsieur le Proviseur propose alors une augmentation afin que le loyer soit arrêté à 350€ sans les charges jusqu'au 31/08/2024.

Nombre de votants	POUR	CONTRE	ABSTENTION
14	11	0	3

#### 2- Convention boxe :

Monsieur le Proviseur indique que ce sont les mêmes conditions que l'an passé, excepté le prestataire qui n'est plus le même. Une première convention est établie du 12/09/2023 au 19/012/2023 et une autre sera signée de janvier jusqu'à juin.

Cette convention est soumise au vote.

Nombre de votants	POUR	CONTRE	ABSTENTION
14	14	0	0

#### 3- Convention Haie de fraîcheur :

Tout d'abord, Monsieur le Proviseur informe les membres du CA que le lycée a obtenu la labellisation E3D avec un niveau confirmé. Cette labellisation permettra l'obtention de subventions, de créer divers partenariats et de nombreux projets dans les mois à venir.

Monsieur le Proviseur explique que l'un de ces projets est de faire une haie de fraîcheur derrière le lycée. La préparation du terrain et les plantations sont prévus pour septembre et novembre. Il indique également que Madame MERLE prend le relais afin de mener à bien ce projet, que les 3PM sont les élèves concernés ainsi que les enseignants de mathématiques et sciences.

Monsieur le Proviseur propose de faire voter les deux conventions l'une avec Prom'haies et l'autre avec Monsieur LONGUECHAUD qui interviendra pour faire les trous.

Madame KOHLER propose de publier un article dans le magazine de la commune afin d'évoquer ce projet.

Nombre de votants	POUR	CONTRE	ABSTENTION
14	14	0	

Pour information, Monsieur le Proviseur présente le calendrier des PFMP. Il fait remarquer qu'il y a une ouverture d'une 1<sup>ère</sup> Pro Apprentissage ainsi qu'une classe de terminale.

#### 4- DBM pour info :

Monsieur le Proviseur informe les membres qu'une subvention a été attribuée au lycée pour l'acquisition d'un nettoyeur vapeur, d'une monobrosse et d'un bloc de cuisson.

A cette occasion, il a été nécessaire d'ouvrir une ligne budgétaire pour utiliser cette subvention.

5- Remises gracieuses :

Monsieur le Proviseur informe les membres du CA que 3 créances de 2021-2022 ne sont pas encore réglées. Il explique que faire appel à un huissier est beaucoup trop coûteux, et dans ces cas là, c'est le lycée qui prend en charge les créances. Un vote est demandé pour autoriser le chef d'établissement à procéder ainsi.

Nombre de votants	POUR	CONTRE	ABSTENTION
14	14	0	0

#### **RUBRIQUE 4. QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur BIGET souhaite apporter une éventuelle solution afin d'éviter tout problème lors des PFMP à l'étranger. Il propose de faire payer aux parents les frais relatifs aux moyens mis en œuvre pour que leur enfant revienne dans les Deux-Sèvres.

Monsieur le Proviseur remercie tous les membres et plus particulièrement les parents et les élèves pour leur assiduité et leur engagement tout au long de l'année scolaire.

La séance est levée à 16h30.